Vendredi 29 mai 2020

N° 887

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Société

Près de la moitié des Français favorables à la crémation

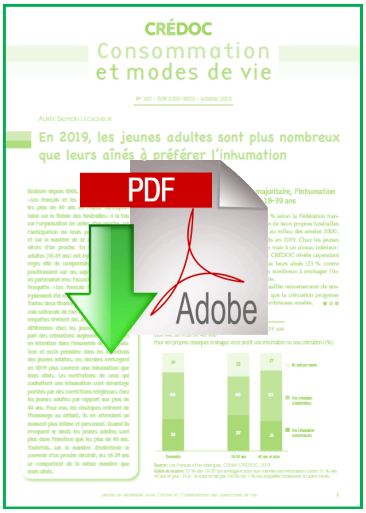

Selon une enquête du Crédoc [(1)], 48 % des Français envisagent plutôt une crémation pour leurs propres obsèques ; 33 % mentionnent l'inhumation, alors que 19 % déclarent ne pas encore savoir.

La crémation se développe depuis de nombreux années mais, paradoxalement, les 40 ans ou plus sont proportionnellement plus nombreux que les 18 à 39 ans à envisager cette solution pour leurs propres obsèques (52 % contre 40 %).

La principale raison mise en avant pour la crémation est la perspective de ne pas embarrasser la famille. C'est de loin la première raison chez les 40 ans ou plus, alors que les 18 à 39 ans évoquent tout autant des raisons écologiques.

Pour l'inhumation, la tradition familiale devance les convictions religieuses, mais là également, on observe des différences entre les générations. Les 40 ans ou plus mettent largement en premier la tradition familiale, alors que pour les 18-39 ans, les convictions religieuses devancent de peu la tradition familiale.

D'une façon générale, les 18-39 ans apparaissent davantage sensibles à différents éléments lors des obsèques. Ils sont 79 % à juger « très important » ou « plutôt important » qu'il y ait un lieu accueillant pour le déroulement de la cérémonie (contre 73 % des 40 ans ou plus). Les éléments apparaissant ensuite les plus importants, pour l'ensemble des enquêtés, sont la diffusion de musique et la lecture de textes (64 %), un monument funéraire (60 %), la présentation du défunt avant la fermeture du cercueil (54 %), la présence de fleurs et couronnes (51 %)…

Les clichés peuvent blesser…

Dans la période de deuil, le soutien de l'entourage, de son milieu professionnel, des professionnels (les pompes funèbres en premier) est majoritairement perçu comme bénéfique, voire essentiel ou indispensable.

Cependant, certaines attitudes peuvent heurter – telle l'utilisation de clichés censés diminuer la souffrance : *« Vous devez être fort pour les autres »… « Il faut penser à autre chose »… « La vie continue »…*

Enfin, le Crédoc souligne que la fréquence de visite des cimetières continue de diminuer, que ce soit au moment de la Toussaint, premier moment dans l'année où on s'y rend systématiquement, ou à un autre moment : 24 % des plus de 40 ans et 38 % des 18-39 ans ne s'y rendent jamais.

Le Crédoc précise que chez les jeunes adultes, *« la plus grande mobilité géographique, une capacité d'abstraction plus forte, le moindre attachement au cimetière lié à la hausse des crémations et à la dispersion des cendres, et, dans l'ensemble de la population, la baisse du sentiment religieux et du rituel du souvenir participent à la moindre fréquentation des cimetières »*.

Ceux qui continuent de s'y rendre chaque Toussaint sont davantage les plus âgés, les femmes, ceux projetant une inhumation pour eux-mêmes...

(1) – Aurée Salmon Legagneur, « En 2019, les jeunes adultes sont plus nombreux que leurs aînés à préférer l'inhumation », *Consommation et modes de vie* n° 307 d'octobre 2019 (4 pages). Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc).

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vie associative

Don par renoncement au remboursement des frais

Lorsque le bénévole décide d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins d'une association et qu'il renonce au remboursement de ses frais kilométriques, il peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôt. Sont concernés les frais de véhicule automobile et deux-roues (vélomoteur, scooter, moto), dont le contribuable est propriétaire, sous réserve de la réalité, du nombre et de l'importance des déplacements réalisés pour les besoins de l'association. Cet avantage est calculé à partir d'un barème « spécifique » qui vient d'être revu pour les dépenses supportées en 2019 (impôts 2020) : 0,321 euro pour un véhicule automobile ; 0,125 euro pour un deux-roues.

www.ceas53.org

« L'enseignement universitaire à distance n'est qu'un pis-aller » (22/05/2020) – rubrique « Publications », « CÉASsement vôtre ! »

> « Covid-19 : la réponse des universités françaises », tel est le titre du « rapport » livré par Francis Vérillaud, conseiller spécial à l'Institut Montaigne. N'y aurait-il pas tromperie sur la marchandise quand on sait que toute l'analyse repose sur un travail d'enquête, mais auprès de seulement quatre universités, et pas une seule de Paris ou de la région parisienne. Et aucune information sur la méthode utilisée pour cette étude.

Lire la suite

Élections

Second tour dans 13,8 % des communes

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a publié une étude qui analyse les résultats du premier tour des élections municipales et intercommunales [(1)]. Elle s'intéresse en particulier aux communes et intercommunalités concernées par un second tour.

Cette étude montre qu'une grande majorité des communes ont connu un premier tour décisif le 15 mars 2020 : c'est le cas de 86,2 % des communes. Le taux est quasiment identique dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans celles de 1 000 habitants ou plus (scrutin de liste). L'AdCF ne précise pas quelle est la part des communes où il y avait autant de candidats que de postes à pourvoir ou bien une seule liste – tant et si bien qu'un second tour n'allait pas s'avérer nécessaire.

En revanche, environ 25,5 millions d'habitants (38,2 % de la population) vivent dans une des communes où il doit y avoir un second tour (ces communes représentant 13,8 % de l'ensemble). Pour l'AdCF, les communes concernées par un second tour sont réparties relativement régulièrement dans le territoire national. Cependant, la région des Pays de la Loire se caractériserait par le fait d'avoir davantage de conseils municipaux totalement pourvus dès le premier tour.

En outre, l'AdCF remarque que dans les communes de moins de 1 000 habitants concernées par un second tour, ce sera souvent pour un très faible nombre de sièges restant à pourvoir (un ou deux dans 59,1 % des cas).

Presque toutes les communautés doivent attendre…

Seulement 153 intercommunalités sur 1 255 (12,2 %) ont vu les conseils municipaux de leurs communes membres intégralement renouvelés avec le scrutin du 15 mars 2020.

Comme le rappelle *Maire infos* dans son édition du 20 avril 2020, dans des intercommunalités, cohabitent des communes ayant renouvelé leur conseil municipal et d'autres où ce n'est pas le cas. Elles sont actuellement soumises à un fonctionnement très particulier : leurs conseils sont « mixtes », c'est-à-dire qu'ils comprennent à la fois des nouveaux élus (où des élus confirmés par le premier tour) et des anciens élus, issus de communes où il doit y avoir un second tour.

La pensée hebdomadaire

« La science est ravagée par l'hyperspécialisation, qui est la fermeture et la compartimentation des savoirs spécialisés au lieu d'être leur communication (…). La science vit de communication, toute censure la bloque. Aussi nous devons voir les grandeurs de la science contemporaines en même temps que ses faiblesses. »

Edgar Morin, sociologue et philosophe, « Cette crise devrait ouvrir nos esprits depuis longtemps confinés sur l'immédiat » (propos recueillis par Nicolas Truong), *Le Monde* des 19 et 20 avril 2020.

(1) – Site Internet : www.adcf.org/ Étude mise à jour le 10 avril 2020 (10 pages). Par « intercommunalités », il faut entendre communautés de communes ou d'agglomération, communautés urbaines, métropoles.